



DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **Mme Christine Duc**, Présidente du Conseil général. Cette séance a lieu à la salle de la Grenette.

Mme la Présidente salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Ariane Baudois, Jean-Claude Frey et Jocelyn Rey.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : Mmes et MM. Sylvie Hasler, Katja Nucifora, Mathieu Arm, Conrad Castaldi, Matthieu Duc et Christophe Marmy.

54 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore.

Mme la Présidente prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.
2. Communications du Conseil communal.
3. Postulat déposé par le Groupe BMR concernant la sécurité des différents utilisateurs des routes communales.
4. Vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) pour un montant de CHF 625'000.00 – message no 60.
5. Approbation des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne « L'Eparsé » - message no 65.
6. Budget 2019 – message no 64.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. Samuel Ménétreay, Conseiller communal, communique :

Evolution du Règlement sur le stationnement

Le Règlement sur le stationnement, qui définit les zones et règles de parcage en Ville d'Estavayer-le-Lac, avait été validé par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac en mai 2016 et par la DAEC en août 2016.

Plusieurs remarques concernant l'application de ce règlement avaient été formulées, suite à sa mise en œuvre, notamment au Conseil général. Il avait été répondu que le Conseil communal souhaitait attendre d'analyser le fonctionnement sur quelques saisons avant d'effectuer des adaptations.

Après analyse de la situation, le Conseil communal a récemment pris la décision suivante qui sera mise en œuvre prochainement :

- Passage des parkings de l'Impasse de Motte-Châtel, de la Ruelle de la Fausse-Porte et de l'Impasse des Jardins de 01h00 à 02h00 de stationnement autorisé en y acceptant aussi les vignettes A.

Nous précisons que la situation au niveau de l'occupation des places est constamment analysée et que des nouvelles adaptations seront faites en cas de besoin.

3. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE BMR CONCERNANT LA SECURITE DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES ROUTES COMMUNALES

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Jean-Marc Berset, au nom du Groupe BMR, donne à des fins de clarification quelques informations complémentaires par rapport à leur postulat. L'objectif principal du Groupe est de fournir au Conseil général un outil afin de faciliter les décisions concernant les investissements liés à la sécurité des différents usagers des infrastructures routières. Pour établir cet outil, il estime que les ressources internes de la Commune sont capables d'établir un listing des infrastructures routières qui méritent des investissements et d'établir également un échancier en se basant sur les territoires et zones les plus critiques pour la sécurité des usagers. En effet, l'engagement de mandataires externes pour une telle étude n'est pas jugé utile. L'objectif secondaire consiste à ce que chaque collègue du Conseil général prenne connaissance des problématiques liées à la sécurité des différents utilisateurs des infrastructures routières dans chaque lieu de la Commune. Enfin, l'objectif tertiaire consiste à ce que le Conseil général ait toutes les cartes en mains afin de voter sur les projets les plus prioritaires avant d'autres considérés comme non prioritaires. Il espère avoir clarifié ou renforcé la compréhension de ses collègues sur le postulat déposé et reste volontiers à disposition en cas de nécessité.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève que ce dernier ne s'oppose pas au postulat déposé par le Groupe BMR. Si ce postulat est accepté par le Conseil général, le Conseil communal va créer un groupe de travail interne à la Commune qui sera constitué notamment de représentants du Service du territoire, du Service de l'environnement, de la Police communale, de la Commission de circulation et ce groupe de travail collaborera au besoin avec la Police cantonale. Le résultat des travaux réalisés sera présenté durant l'année 2019.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

M. Marco Bezzola, au nom du Groupe PLR, se réjouit des précisions données par le Groupe BMR sur ce postulat. En effet, le PLR est d'avis de rester simple et de favoriser une étude en interne par le Bureau technique, respectivement par le groupe mentionné par M. Borcard. Le Conseil communal, sur la base de cette étude, aurait alors tout loisir de venir devant le Conseil général avec une proposition ciblée sur les besoins réels qui pourraient être priorisés en bonne et due forme. Le Groupe PLR est favorable au postulat déposé par le Groupe BMR.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe BMR concernant la sécurité des différents utilisateurs des routes communales est accepté à l'unanimité. Le postulat est donc transmis au Conseil communal qui dispose maintenant d'une année pour le traiter.

4. VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE MONTBRELLOZ, SISE AU CHEMIN DE L'EGLISE 14 (PARCELLE RF 2023) POUR UN MONTANT DE CHF 625'000.00 – MESSAGE NO 60

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

M. Jean-Pierre Burri, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de sa séance du 23 mai 2018, le Conseil général a donné son accord de principe pour la vente de l'ancienne école de Montbrelloz avec le message no 46. Avec le message no 60 présenté aujourd'hui, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la vente de ladite école au prix brut de CHF 625'000.00, moins les commissions et la TVA, soit au prix net de CHF 604'806.25. Dans sa séance du 4 décembre dernier, la Commission a examiné cet objet et recommande son approbation par le Conseil général, soit la vente de l'ancienne école de Montbrelloz au prix net de CHF 604'806.25.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas beaucoup de compléments à rajouter à ce message. Il communique que la locataire actuelle a résilié son bail à la fin décembre 2018 ; cette locataire constituait quand même une petite embûche à la vente de ce bâtiment si elle avait décidé de rester dans son logement. Elle était d'ailleurs susceptible d'acheter ce bâtiment mais ses prétentions étaient de loin inférieures à celles du Conseil communal. La décision prise ce soir par le Législatif, qu'il espère favorable, n'est pas soumise à référendum ; donc dès son approbation, cette vente sera effective en janvier par le versement du montant net fixé dans le message. Il s'agit d'une bonne opération pour la Commune qui s'évite des frais importants dans le cadre du changement de la chaudière, travaux dont l'ultime délai de réalisation avait été imposé au 31 décembre 2018 à la Commune par les services cantonaux.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la vente de l'ancienne école de Montbrelloz, sise au Chemin de l'Eglise 14 (parcelle RF 2023) pour un montant de CHF 625'000.00 est acceptée par 53 oui, 0 non et 1 abstention.

5. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX DE LA ZONE DE PAYERNE « L'EPARSE » - MESSAGE NO 65

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. **Mme la Présidente** informe que ces statuts ne peuvent pas faire l'objet d'amendement étant donné qu'ils sont votés dans différentes communes du Canton de Vaud et du Canton de Fribourg ; ils seront acceptés ou refusés.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

La Commission financière ne se prononce pas sur cet objet.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, relève que la création de cette Association découle d'une obligation de la Loi fédérale sur la protection des eaux qui oblige les stations d'épuration à traiter de manière accrue la charge en micropolluants. Les villages concernés pour la Commune d'Estavayer sont Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Vuissens et Franex. Il rappelle les points forts des statuts qui sont de régir les droits et les devoirs des membres, les buts de l'Association (la prise en charge de l'épuration des communes-membres, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle STEP, l'étude et la planification de concepts régionaux en rapport avec la protection des eaux), les ouvrages propriétés de l'Association, la composition du Comité de direction-Exécutif (l'AIPG sera représentée par un délégué ; cela ne sera pas forcément un représentant de la Commune d'Estavayer, cela dépendra du nombre d'habitants et de l'importance que représentera l'évacuation des eaux à Payerne de la Commune d'Estavayer), la composition du Conseil intercommunal-Législatif (il y aura 3 délégués pour la Commune d'Estavayer sur 51), et les aspects financiers (pour la Commune d'Estavayer, cela représentera une dépense annuelle de CHF 210'000.00 contre CHF 140'000.00 actuellement mais cela reviendra quand même moins cher pour la Commune que si l'AIPG avait décidé d'agrandir et d'améliorer ses installations). Pour le reste, il invite le Conseil général à se référer aux statuts et ses annexes ainsi qu'aux explications détaillées données lors de la dernière séance du Conseil général. Le Conseil communal propose au Législatif d'approuver ces statuts tels que présentés.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, relève, comme mentionné dans la presse, la non-acceptation de ces statuts par la Commune de Montagny. Il demande s'il y aurait une incidence sur les coûts à charge de la Commune d'Estavayer en cas de non-acceptation de ces statuts par une ou plusieurs communes.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond par la négative selon les renseignements fournis ce matin par le Président de l'AIPG. Il reste d'autre part une seule Commune qui doit encore approuver ces statuts, il s'agit de Nuvilly. Toutes les autres communes l'ont déjà fait. Il y a donc juste à ce jour Montagny qui a refusé mais cela la pénalisera surtout elle.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la zone de Payerne « L'Eparse » sont approuvés à l'unanimité.

6. BUDGET 2019 – MESSAGE NO 64

Mme la Présidente explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Le Conseil général écouterait d'abord le Conseil communal puis le rapporteur de la Commission financière prendra la parole. Le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. A la fin, le budget sera voté tel qu'il ressortira des discussions.

Après ce vote, Mme la Présidente donnera la parole au Conseiller communal en charge des finances pour des commentaires et explications concernant les charges et revenus par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ensuite, le Conseil général aura la parole pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ces derniers points ne sont pas soumis à un vote.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Conformément à l'article 45, alinéa 5, du Règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, ce qui n'est pas le cas.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que ce budget 2019 se termine par un déficit de CHF 242'705.25 ramené à un total des dépenses (imputations internes déduites) de CHF 46'981'140.00. Il s'agit d'un déficit relativement léger qui n'est pas trop effrayant mais tout de même ; surtout au regard de l'évolution pour les années futures. Au niveau de la construction budgétaire, cette dernière figure dans le message à laquelle il faut ajouter une séance du Conseil communal pour trouver quelques arbitrages pour arriver à un déficit qui peut être assumé et surtout dans le futur. Il revient sur l'augmentation de certaines dotations en effectifs en fonction des besoins de certains secteurs de +6.4 EPT afin d'être en phase avec la réalité de l'exploitation de la nouvelle Commune après une expérience de deux ans. Il s'agit de la plus grosse dépense non liée du budget. Le budget qui va être voté ce soir représente la construction par classification administrative et sur bien des rubriques, autres que la rubrique 31, le Conseil communal n'a pas beaucoup de pouvoir. Au niveau des recettes des impôts, il s'agit quand même d'un montant de l'ordre de + de 20 millions qui permet à la Commune d'assumer ses charges. Les chiffres sont basés sur les statistiques cantonales du Service des contributions de 2016 étant donné qu'il s'agit de se baser sur des facturations d'impôts et non des prévisions. Il y a toujours trois ans de retard. Il s'agit d'une base fixe non subjective. Ensuite en fonction de l'augmentation du nombre d'habitants ou de sa diminution, ces montants peuvent être adaptés en conséquence, adaptation contrôlée par le Service des communes. Au niveau d'Estavayer, les chiffres inscrits sont très modestes et non exagérés dans le cadre des ressources fiscales par rapport à celles préconisées par l'Etat. Les estimations des recettes fiscales sont prudentes. Certaines n'ont pratiquement pas été touchées car elles sont aléatoires (gains immobiliers et prestations en capital). On maîtrise bien la contribution immobilière, on maîtrise relativement bien les revenus des personnes physiques et les bénéficiaires des entreprises ; pour d'autres rubriques, c'est un peu plus difficile à évaluer. Le Conseil communal espère que ce budget sera accepté par le Conseil général ce soir.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, présente le point de vue de cette dernière en développant les points suivants :

1. Préliminaires ;
2. Points d'intérêts de la Commission financière ;
3. Questions diverses sur le budget ;
4. Remarques sur la planification financière ;
5. Conclusion de la Commission financière.

Point 1- Préliminaires

La Commission financière a rencontré M. le Syndic, le Conseil communal au complet, le Boursier communal et le Secrétaire général, le 4 décembre, afin de discuter le budget communal. Elle tient à les remercier pour leur disponibilité.

Comme tous les budgets, celui-ci a été fait au plus près des besoins communaux et avec les données actuellement connues. Comme la Commune n'est pas à l'abri d'une éventuelle surprise, si un important événement imprévu devait surgir, la Commission financière demande au Conseil communal de l'en avertir aussi vite que possible.

Il a été constaté que le Conseil communal et les cadres de la Commune maîtrisent administrativement et financièrement leurs dossiers et qu'ils sont actuellement bien à l'aise aussi bien dans la gestion journalière que dans la gestion des projets en cours.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

La Commission financière a analysé le budget dans sa totalité et à l'aide des documents suivants :

- Message no 64 ;
- Budget de fonctionnement par compte ;
- Budget de fonctionnement par nature ;
- Commentaires sur les comptes ;
- Liste des investissements présumés ;
- Planification financière ;
- Capacité financière et indicateurs financiers 2017.

Elle a regretté que l'état des comptes 2018 n'ait pas été fourni, même dans un état provisoire. En effet, cela aurait simplifié la compréhension de certains chiffres fort différents des montants du budget 2018 et des comptes 2017.

Point 2- Points d'intérêts de la Commission financière

Les points d'intérêts particuliers pour ce budget ont été

- Les charges liées et obligatoires ;
- Les charges du personnel ;
- L'achat et vente de l'eau.

Charges liées et obligatoires

Le constat est que les charges liées se montent à CHF 18'156'800 et si on additionne, d'une part, les postes découlant d'un transfert des charges auparavant cantonales et, d'autre part, les dépenses obligatoires survenant suite à la mise en place de nouvelles lois et réglementations, on note que plus de la moitié des charges du budget échappe au contrôle du Conseil communal et est donc incompressible.

En pratique, le Conseil communal n'a vraiment d'action que sur environ 10 millions, soit moins d'un quart du budget des charges.

Il a aussi été remarqué que les investissements votés dans les postes qui ne doivent pas s'autofinancer se montent pour 2019 à CHF 46'536'000.00 avec un montant d'amortissements et charges financières correctement budgétisé de CHF 3'462'100.00 et CHF 854'000.00 respectivement.

Charges du personnel

La Commission s'est aussi intéressée à la forte augmentation des frais de personnel, hausse surtout due à l'augmentation de 6,4 EPT. Ce personnel supplémentaire se révèle indispensable au maintien des prestations à la population. Cette augmentation d'EPT se justifie par l'accroissement de la taille en surface et en complexité de la Commune, ainsi que par la professionnalisation d'activités effectuées auparavant sur la base d'indemnités par des non-employés communaux et/ou des bénévoles. Ces charges seraient extrêmement difficiles à réduire, car, d'une part, les statuts du personnel impliquent une évolution salariale régulièrement à la hausse, ainsi que de la formation, et, d'autre part, la qualité des prestations est totalement dépendante d'un personnel de qualité, bien formé et motivé, qui se doit d'être récompensé correctement. On peut aussi noter que, lorsque la Commune finance un brevet ou une maîtrise, un plan de remboursement sur deux ou trois ans est prévu en cas de cessation de l'activité du collaborateur.

Achat et vente de l'eau

La Commission a été interloquée par le fait que la Commune vende l'eau au GRAC à 0,78 centimes et l'achète à CHF 1,55. Ce décalage s'explique par le fait que le GRAC finance son fonctionnement par cette différence, la même problématique existe d'ailleurs avec Menthue et Arribru. Historiquement, Estavayer-le-Lac fournissait de l'eau au GRAC, mais, depuis la fusion, l'eau du GRAC est aussi livrée à certains villages fusionnés. Le contrat avec le GRAC court jusqu'en 2030, donc dans l'immédiat pour réduire les frais on ne peut qu'étudier la possibilité d'utiliser l'eau actuellement vendue pour réduire les achats au GRAC.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Point 3- Questions diverses sur le budget

Un bon nombre de questions spécifiques ont été posées au Conseil communal. C'est lors de la séance du 4 décembre, que ce dernier a pu donner les réponses aux interrogations de la Commission financière avec des éléments concrets et confirmer les chiffres des postes du budget.

Point 5- Conclusion et recommandation

M. Bonferroni profite de ce rapport pour remercier le Conseil communal, le comptable ainsi que son équipe pour le travail accompli. Il remercie également tous les membres de la Commission financière pour leur implication et les questions pertinentes posées lors de leurs séances.

Pour conclure, la Commission financière est certes triste de constater qu'une perte de CHF 242'705.00 soit budgétisée - perte qu'il n'est pas facile, à première vue, de diminuer. Toutefois, malgré ceci, elle préavise favorablement à l'unanimité des personnes présentes le budget tel que présenté par le Conseil communal.

Le budget est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration. Charges de CHF 4'854'590.00, produits de CHF 681'490.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre public. Charges de CHF 2'863'490.00, produits de CHF 2'070'484.40.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Enseignement et formation. Charges de CHF 11'765'280.00, produits de CHF 937'033.45.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture et loisirs. Charges de CHF 1'774'355.00, produits de CHF 904'110.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 3'382'300.00, produits de CHF 60'800.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales. Charges de CHF 5'655'480.00, produits de CHF 640'650.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Transports et communications. Charges de CHF 3'837'400.00, produits de CHF 364'200.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement. Charges de CHF 7'278'135.00, produits de CHF 6'769'985.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie. Charges de CHF 388'740.00, produits de CHF 43'550.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 5'876'720.00, produits de CHF 34'961'481.90.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

M. François Julmy, Conseiller général, tient à faire une remarque sur le point 952 concernant l'immeuble de la Place des Bastians 1 : il y avait en 2017 un produit de CHF 81'800.00 sur la location de cet immeuble qui coûte aujourd'hui CHF 20'600.00 à la Commune avec aucun projet concret dans ce bâtiment à sa connaissance. Il trouve cela un peu regrettable au vu du bénéfice de CHF 50'000.00 qui pourrait y être réalisé.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, répond que cet immeuble est actuellement en réserve avec une occupation moindre dans le but de pouvoir le rénover par la suite dans la perspective d'y aménager les bureaux communaux. **M. Julmy** en est conscient mais il tenait à relever ce fait.

Avant de passer au vote final sur l'ensemble du budget 2019, **Mme la Présidente** demande si ce dernier fait encore l'objet de remarques, commentaires ou questions.

M. Dominic Catillaz, au nom du Groupe PDC, relève que l'étude du budget 2019 est encore difficile vu le peu de références existantes. Un seul exercice bouclé – 2017 – et un budget en cours – 2018. Il fait remarquer que l'analyse n'est pas évidente surtout qu'une partie du budget (pas obligatoire) mais très utile n'a pas été remise à tous les Conseillers généraux, soit la répartition par nature. Ces informations auraient beaucoup aidé lors de l'examen des charges et produits. Selon les informations reçues, les différents dicastères ont transmis leurs demandes et, après contrôle, le Conseil communal a utilisé son crayon rouge et conservé uniquement les choses nécessaires en plus des charges et produits liés. Malgré tout, certaines difficultés sont déjà constatées pour boucler un budget 2019 équilibré et un déficit budgétaire apparaît, même faible (0.51%) et qui devrait, selon l'expérience, se transformer en bénéfice à la fin de l'exercice 2019 si tout va bien. Le Groupe PDC valide donc ce budget comme présenté. Par contre, il pense et, la planification financière présentée le confirme, que le Conseil communal doit, dès aujourd'hui, prendre des dispositions pour diminuer les charges et coûts financiers dans de nombreux domaines car l'augmentation continue des charges liées, ainsi que les charges financières des amortissements et intérêts des investissements réalisés vont sérieusement préjudicier les comptes de fonctionnement. Il faut se mettre à la recherche d'économies. La période de confort, où malgré les coûts on pouvait se permettre des achats et des engagements réguliers, même sans excès, se termine. Une certaine rigueur budgétaire doit se mettre en place. Les différents postes de la comptabilité, les objets non rentables, que ce soit des bâtiments, des services et autres, même les sujets les plus tabous, doivent être analysés et des décisions, également désagréables, doivent être prises. Les explications d'une nouvelle charge financière ou en augmentation sont souvent d'ordre légal ou d'un nouveau règlement imposant une nouvelle marche à suivre et/ou un investissement supplémentaire. C'est comme ça, on n'a pas le choix, dit-on. Peut-être que l'on doit réfléchir différemment et se poser la question : a-t-on vraiment besoin de cela ? Ne peut-on pas faire sans ce matériel, cet outil ou cet engagement qui demande que la personne formée ait le diplôme nécessaire à son engagement ? Peut-être faut-il geler certains achats ou engagements ? Un exemple : dans le budget 2019, est prévu l'engagement d'un technicien des bâtiments – une fonction de conducteur de travaux – poste qui aura un coût important. Parallèlement, on mandate une société immobilière pour la gestion des habitations. N'y a-t-il pas une synergie à rechercher ? Les remarques formulées ne sont pas dans un but d'embêter mais découlent d'un souci de conserver des budgets, respectivement des comptes, « supportables » et d'éviter aux contribuables actuels et futurs les désagréments d'une éventuelle augmentation d'impôts, surtout en connaissance des charges à venir telles que le Sacré-Cœur, le CO, le port, etc. La situation est celle-ci aujourd'hui mais des échéances

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

cruciales s'approchent et vont laisser des traces, respectivement des charges. Bien sûr ce discours ne tient pas compte des rentrées financières « exceptionnelles » qui sont espérées via la vente de terrains et autres développements de zones. M. Catillaz ne met pas en doute le travail qui se fait déjà lors de la préparation des budgets mais il lance un appel pour que l'analyse de chaque charge se fasse sous plusieurs angles et que toutes les questions soient posées. C'est un peu une piqûre de rappel contre les augmentations de taxes et de charges sans revêtir de gilet jaune. En parallèle à son intervention, il informe que le Groupe PDC soutient le budget 2019 comme présenté et les remarques formulées.

Lors du vote, le budget 2019 de la Commune d'Estavayer est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, pour des commentaires et explications concernant les charges et revenus par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le budget de fonctionnement par nature est très intéressant et mérite l'attention du Conseil général. Il démontre à quel point les communes ont vraiment une marge de manœuvre extrêmement faible sur beaucoup de chapitres. Le budget global avoisine CHF 46'981'000.00 après les imputations internes ; sur ces 46 millions, il y a 12,5 millions de charges de personnel ; à part les nouveaux postes, cela reste quelque chose d'incompressible – il faudrait vraiment être dans une situation catastrophique pour rendre cela compressible à savoir ne pas remplacer les personnes qui partent à la retraite ou geler les annuités ou diminuer les traitements. On ne se trouve pas dans ce registre-là mais la part des charges du personnel est lourde. Ensuite il y a la part des collectivités publiques, la rubrique 35, sur laquelle la Commune n'a aucun moyen de diminuer (charges liées) et qui correspond à 18,2 millions. Ensuite il y a les intérêts qui découlent des investissements votés par le Conseil général qui sont heureusement extrêmement bas mais on ne sait pas ce que l'avenir réserve ; il s'agit également de charges que l'on ne peut pas diminuer pour l'instant. Ensuite il y a les amortissements obligatoires également liés aux investissements qu'il faut aussi payer et cela correspond à 3,5 millions. Donc avec les financements spéciaux, on arrive à 36 millions de charges sur lesquels les Autorités communales n'ont pratiquement aucun impact ; donc il reste 10 millions. Ces 10 millions correspondent aux groupes « biens, services marchandises » soit la rubrique 31 et encore pas l'entier de ce montant. Une partie concerne les transports scolaires qui ont passé de CHF 170'000.00 à CHF 430'000.00 parce qu'entièrement à la charge des communes sur décision du canton. C'est clair que le Conseil communal, pour trouver des économies, doit être extrêmement prudent mais prudent sur 10 millions, cela devient extrêmement difficile car il faut toucher directement au « muscle » de la Commune. Sur une grande partie du budget, on n'est pas sur des choses sur lesquelles on peut vraiment influencer, si ce n'est rencontrer les Députés pour attirer leur attention à chaque fois qu'ils votent une loi sur son influence envers les communes. Par exemple PF17 (nouvelle loi sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS) va avoir une répercussion sur les communes qui est espérée la plus légère possible. M. Aegerter encourage les Députés ainsi que les Conseillers généraux, le cas échéant, à en parler dans leur environnement afin que l'Etat ne charge plus le bateau des communes. C'est vrai que l'on dégage souvent des bénéfices en fin d'année, c'est surtout grâce aux gains immobiliers et prestations immobilières encaissés et du coup l'Etat trouve que les communes sont riches. Il prend l'exemple ces deux dernières années de la participation au fonds ferroviaire. Suite à la double cadence instaurée entre Yverdon-les-Bains et Payerne, la Commune doit alimenter ce fonds alors que c'est clairement, selon M. Aegerter, une charge cantonale. Une augmentation a également dû être inscrite au budget concernant la participation communale à la prise en charge des frais de curatelles pour les personnes dans le besoin qui était auparavant à la charge de l'Etat. Le budget par nature met vraiment en phase avec ce qui se passe dans la réalité fribourgeoise à savoir que, pour l'Etat, les communes sont des « vaches à lait » et au bout d'un moment on ne saura plus comment faire.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, n'a pas de commentaire à ce sujet car a déjà fait son analyse dans son rapport initial.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, répond à l'interpellation de M. Aegerter aux Députés dont elle est la seule représentante dans cette salle. Ce matin-même, ils ont sauvé 26 millions pour les communes, c'est-à-dire en prolongeant le moratoire de trois ans pour que l'Etat continue à payer les prestations complémentaires AVS et non les communes ; mais en 2021, le sujet reviendra. Ce matin durant 2h½, de grands débats ont eu lieu au Grand Conseil sur PF17 qui devrait entrer en vigueur normalement en 2020 avec des pertes plus ou moins massives pour les communes. Elle rappelle que, si les Autorités communales désirent s'adresser à leurs Députés, il y a un groupe qui s'appelle « les communards » qui est composé d'un certain nombre de Députés qui ont la sensibilité des communes. Il est aussi possible de rappeler à certains Députés qui votent très très en faveur des entreprises que la solution est dans l'équilibre. Il faut donner un coup de main aux PME, au tissu économique, mais il faut aussi penser à ne pas mettre sous l'eau les communes.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève au sujet de la planification financière qu'il s'agit du premier exercice de la nouvelle Commune fusionnée. Une dérogation avait été obtenue de la part du Service des communes pour débiter cette dernière en 2018 sur les années 2019-2023. Il s'agit d'un exercice délicat vu le peu de recul existant. Elle a été établie au plus près de la conscience du Conseil communal. Il s'agit d'un outil de travail, de gestion mais aussi un outil coulissant sur cinq ans donc qui peut être modifié au fil des événements; ce n'est pas un programme de législature qui donne les intentions de la Commune sur les 5 ans à venir. Les déficits mentionnés qui sont de l'ordre du million en 2023 ne sont pas réjouissants ; il faudra les financer et cela diminue la marge nette d'autofinancement qui détermine la capacité d'investissements communale. Cette marge nette est calculée sur cinq ans ; actuellement, la Commune est bien avec une marge d'autofinancement de l'ordre de 70 millions, voire même plus. Mais avec des déficits successifs, cette marge peut diminuer pour arriver à 0, donc plus aucun investissement futur. Le MCH2 ne tiendra certainement pas en compte ce mode de calcul pour les investissements mais probablement un plafond mais cela est encore à définir. La planification présentée ce soir fait souci mais ce qui fait encore plus souci c'est qu'elle tient compte uniquement des amortissements sur les investissements votés. Donc les investissements présumés ne sont pas pris en compte. Il n'y a pas non plus dans cette planification les effets de PF17 qui vont entraîner certainement de grosses difficultés financières pour les communes (en 2020 1,4 mio en moins pour Estavayer). Si cette réforme fiscale est acceptée, cela entraînera une perte pour Estavayer et, si elle devait être refusée, les entreprises risquent de ne pas venir s'installer à Estavayer par exemple si les conditions-cadres fiscales sont meilleures ailleurs.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, relève que la première lecture de la planification ne peut qu'inquiéter, car les charges augmentent sans que les revenus suivent, engendrant ainsi un déficit d'environ un million à l'horizon 2023. Il faut toutefois considérer que la planification financière a été établie selon l'évolution historique de la charge en appliquant les prévisions du canton pondérées par leur écart historique à la réalité ; avec prise en compte d'événements particuliers à la Commune d'Estavayer. Les évaluations basées sur l'historique sont souvent pessimistes, mais comme les charges sont assez certaines et les revenus plutôt volatils, les chiffres ainsi calculés restent plausibles et donc peu réjouissants. Les conséquences directes pour le Conseil général sont qu'il faudra bien réfléchir avant de voter des investissements supplémentaires ou de confirmer la réalisation des investissements présumés et espérer que le Conseil communal saura « inciter » des nouvelles sources de revenus de jaillir du sol.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève qu'au vu de la planification financière présentée avec des déficits de plus d'un million trois ans de suite à compter de 2021 déjà, il s'est posé la question-réflexe : « c'est pour demain, comment ose-t-on présenter une telle planification ? ». Ce soir, il se sentait contraint, par sa conscience de citoyen, de communiquer sa question-réflexe. Des réponses ont d'ores et déjà été données mais il tenait à en faire part au Conseil général.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que la liste des investissements présumés est annexée au message soumis au Conseil général. Il n'a aucune remarque particulière à cet effet. Cette liste a été établie par le Conseil communal au plus près de sa conscience. Cela représente des montants impressionnants, certains s'autofinancent, d'autres pas. Ses collègues sont à disposition pour toute question plus spécifique sur l'un ou l'autre de ces investissements. Cette liste a été présentée à la Commission financière qui n'a pas eu de remarque particulière. Ce document est un outil de travail indicatif car chaque investissement par la suite sera soumis au Conseil général au travers d'un message.

Aucune autre intervention n'est faite sur ce point.

7. DIVERS

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **Mme la Présidente** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, communique la question de ce dernier au Conseil communal concernant le maintien et le développement des emplois dans la région. Dans le village de Murist, des rumeurs circulaient que l'entreprise locale, Scolabus (anciennement Transports scolaires Bise à Murist), avait perdu l'acheminement à l'école de Murist des élèves (1H à 8H) des villages de Vuissens, Franex, La Vounaise et Montborget ainsi que les courses gym et piscine. Afin de taire et comprendre ces rumeurs, le Groupe a pris contact avec Mme Séverine Bise, directrice de l'entreprise susmentionnée, qui a confirmé la perte du marché pour lequel elle est actuellement prestataire suite à l'appel d'offres selon les règles des marchés publics. Elle a exposé les faits lors de la séance de préparation du Groupe Murist-Vuissens. Avec son accord, Mme Vorlet se permet de lire le message de Mme Bise qui est pertinent :

« J'ai reçu, comme la procédure l'exigeait, le courrier recommandé m'annonçant cette nouvelle. Surprise, étonnement, incompréhension, immense déception face à la nouvelle et face au prix indiqué par l'adjudicataire soit une grande entreprise fribourgeoise. Le « bon marché » prime au dépend d'une PME de la Commune, reconnue pour offrir un service de qualité, qui a fait ses preuves, et composée d'une majorité d'employés domiciliés dans la Commune et donc contribuables de celle-ci (6 personnes).

Nous avons toujours eu à cœur de travailler et de faire confiance à du personnel de la région, de notre village. Notre philosophie n'est pas d'engager des chauffeurs « à bas prix » (par exemple des frontaliers) pour gagner des marchés. Notre philosophie est d'avoir du respect envers nos employés, d'assurer une fidélité ainsi qu'une sécurité, et être reconnaissants pour les responsabilités prises dans le cadre de transports d'enfants. Nous avons également toujours favorisé la collaboration avec les entreprises locales : garages, carrosseries, stations-services, stations de lavages, etc.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Avons-nous mauvaise réputation ? Problèmes à signaler ? Reproches sur le fonctionnement ? Avez-vous déjà eu des plaintes pour des retards ? Des pannes ? Des oublis de courses ? Des annulations de courses en raison de la neige ? Nous avons toujours informé les personnes concernées (soit parents, enseignants ou RE et/ou Commune) rapidement en cas de retard... Les communes mandantes, Murist et Vuissens avant la fusion, ainsi que celle d'Estavayer après la fusion, nous ont au contraire répété durant les 30 dernières années que notre prestation était impeccable et nous ont toujours réitéré leur confiance jusqu'ici. Et toutes les petites courses demandées et effectuées à la dernière minute, ça ne compte pas ? Notre procédure de fonctionnement est simple et efficace. Mais apparemment, cela n'est pas suffisant puisqu'elle a été jugée « trop informelle ».

Selon les évaluations transmises, ce sont carrément les compétences professionnelles de ma suppléante logistique/chauffeur et des miennes qui sont remises en doute, alors que nous sommes spécialisées dans le domaine des transports scolaires depuis 35 ans. Ma suppléante travaille depuis 17 ans dans l'entreprise. Il est écœurant de constater que nos capacités professionnelles ont été remises en question pour des raisons de manière de remplir les formulaires.

Cette décision a de lourdes conséquences pour mon personnel et pour mon entreprise : licenciement de 1,5 EPT au moins (sur 3.4 EPT au total). Comment choisir qui je dois licencier ? Est-ce que je licencie une personne expérimentée, avec une ancienneté de 14 ou 17 ans ou une personne dont le profil de santé et d'âge rendrait la recherche d'un travail équivalent très compliquée en cas de licenciement ?

Cette décision a également des effets au niveau logistique. L'entreprise devient plus petite, il y aura donc moins de véhicules, moins de chauffeurs et nous allons donc perdre notre flexibilité et compétitivité, notamment pour les courses annexes et/ou de dernière minute.

Je trouve regrettable que la procédure des marchés publics favorise principalement le « prix » et par conséquent les grandes entreprises. Les PME peuvent certainement répondre à d'autres critères supplémentaires tels que, par exemple, la spécialisation dans le transport scolaire ; les prestations qui font la qualité de l'entreprise ; la proximité avec la population, les enfants, les autorités ; la connaissance approfondie des routes de la région ; le suivi de la formation du personnel ou encore le caractère social de l'entreprise. La Commune a-t-elle utilisé toutes les ressources à disposition pour favoriser les PME ?

Il est important de relever qu'il est quasi impossible financièrement et logistiquement de faire recours en tant que PME contre une entreprise d'une telle envergure. La procédure des marchés publics est certes procédurière mais pas transparente du tout. Mon expérience prouve qu'il est difficile d'obtenir les informations nécessaires à l'établissement d'un dossier de recours digne de ce nom, dans les délais impartis (10 jours) dans la mesure où les réponses/notes (ainsi que leur motivation) des concurrents ne sont pas divulguées dans le détail. A noter au passage que, dans mon cas, la société spécialisée dans les marchés publics mandatée par la Commune m'a rappelée le jour-même de l'échéance du délai de recours, soit une semaine après la première demande d'informations, après plusieurs rappels et quasi sous la menace. De plus, les voies de droit indiquées dans les documents d'appel d'offres étaient erronées (dans le Canton de Fribourg, la décision rendue par une Commune fait l'objet d'un recours préalable au Préfet et non pas au Tribunal cantonal (cela diffère selon les cantons).

Finalement, je me questionne sur l'avenir de mon entreprise et des autres PME qui doivent faire face aux lourdes procédures et répondre aux critères que les marchés publics nous imposent. Cette décision est décourageante et il est très difficile de rester positive pour la suite de mon entreprise spécialisée dans le transport scolaire : mauvais augure pour la survie de Scolabus (investissement impossible...). Je suis déçue et constate que le discours politique, qui prône le développement des PME et des emplois locaux, est illusoire. »

Le Groupe Murist-Vuissens est fâché de la décision prise et ne peut qu'approuver les propos de Mme Bise. Maintenant, il demande à ce que la Commune ait une surveillance particulière de ce nouveau prestataire quant au respect des tarifs engagés ainsi que des critères établis dans le contrat. Dans ces conditions, le Groupe Murist-Vuissens n'acceptera aucun dépassement de budget. Que compte faire la Commune pour favoriser et aider les PME dans le cadre des marchés publics, bien que le Groupe soit conscient des

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

contraintes liées à ceux-ci ? La Commune veut créer des emplois dans la région, pour ceci il est nécessaire d'avoir des conditions-cadres attractives pour les PME, qu'elles soient nouvelles ou déjà existantes. Des solutions doivent être trouvées pour pouvoir attribuer les mandats communaux et régionaux aux entreprises locales.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, a entendu ce soir à la radio une interview de M. Girard, Président de la Socoop, sur le résultat de la mise à l'enquête du port où 200 oppositions ont été déposées. Il s'agit surtout des sociétaires et des locataires il semblerait. Cela laisse un grand potentiel de gens satisfaits par cette mise à l'enquête. Ce qui l'a choqué, ce sont les dires de M. Girard qui explique une augmentation importante du droit de boucle et du tarif des locations des places aussi. Il demande où cette personne a eu ces informations. Existe-t-il déjà des tarifs et autres et, si c'est le cas, il est clair que le Conseil général aimerait en être informé car il devra bientôt prendre une décision sur ce dossier.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, transmet ses remerciements et félicitations au Conseil communal d'avoir modifié le Règlement du stationnement en vieille-ville.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet qu'effectivement, comme inscrits dans les budgets, les transports scolaires sont entièrement à la charge de la Commune et on n'avait pas le choix de mettre ce dossier en procédure des marchés publics. Le Conseil communal a reçu Mme Bise donc il était au courant du courrier lu ce soir mais c'est important que le Législatif le soit également. Le Conseil communal est désolé de cette situation et une discussion est en cours avec l'entreprise avec laquelle le contrat des transports va être établi afin d'essayer de mettre en place une éventuelle collaboration avec Scolabus. Tout a été mis en œuvre pour essayer de favoriser l'entreprise locale puisque les zones scolaires ont été scindées pour les transports ; chaque soumissionnaire pouvait s'intéresser à un, 2 voire 3 lots. Le Conseil communal était conscient que l'entreprise locale serait certainement un peu plus chère, raison pour laquelle le critère du prix a été fixé à 40% seulement. Il a constaté avec stupeur le résultat des soumissions à l'ouverture. Des discussions vont avoir lieu comme dit précédemment pour une collaboration éventuelle.

M. le Syndic, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz, que le Conseil communal a dû présenter un dossier complet qui a été mis à l'enquête dernièrement. Toutes les informations se trouvaient dans ce dossier-là y compris les tarifs. Le Conseil communal a appris de manière informelle hier qu'il y avait un nombre important d'oppositions mais que cela devait rester confidentiel. Il a reçu ce jour un téléphone de Radio Fribourg pour obtenir la réaction du Conseil par rapport à cela. On s'attendait à un nombre important d'oppositions mais le Conseil communal n'a pas d'autre information sur le contenu de ces dernières.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, relève l'édition magnifique du Marché de Noël qui a eu lieu dernièrement. Le Comité d'organisation ne souhaite pas rempiler ce qui est fort dommage mais compréhensible. Les comptes-rendus de la presse locale ainsi que les nombreux commentaires positifs de la population doivent inciter à rendre pérennes ce genre de manifestations, pour la plupart organisées par des bénévoles. Il pense que la SCAVE, l'Office du tourisme et la Commune doivent jouer un rôle-moteur dans la reprise de cette organisation et il souhaiterait que le Conseil communal organise un entretien avec ces deux acteurs majeurs de la vie sociale à Estavayer afin de trouver un Comité prêt à relever le défi, sachant que quelques pistes ont déjà été mentionnées dans la presse et que le Comité sortant est prêt à faciliter la transition. La Commune a tout intérêt à faire un maximum pour que cette fête continue.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

Mme Emilia Vorlet, au nom du Groupe Murist-Vuissens, relève qu'effectivement pour eux, c'était important de transmettre ce soir l'information concernant cette entreprise de transports scolaires de Murist. Notamment, cela tenait à cœur du Groupe de relever ce point par rapport aux problèmes qui avaient été rencontrés du côté de Vernay où des situations avaient été relevées (retards, problèmes sur la ligne, oublis d'enfants). C'est très décevant pour eux la décision qui a dû être prise. Une autre question est soulevée. Maintenant on est une plus grande Commune, ce qui veut dire qu'il faudra toujours plus passer par les marchés publics ce qui a une conséquence sur les PME qui n'est pas anodine. Il faudrait essayer de trouver une solution, par exemple avec la COREB ou d'autres institutions, pour améliorer les critères de marchés publics afin de favoriser les PME. La Commune possède une zone où on aimerait implanter des PME, donc le but est de ne pas les faire fuir dès le début. Le message du Groupe Murist-Vuissens est une prise de conscience de la situation qui est survenue avec Scolabus et sur le fait qu'il faut mettre des conditions-cadres pour favoriser les PME.

M. Christophe Bloechle, Conseiller général, concernant le port, invite le Conseil communal à réfléchir aux tarifs qui vont être mis en place par la Commune. Si les prix sont prohibitifs pour les gens, il ne pourra pas voter favorablement dans ce dossier. Ce n'est pas le but. La reprise du port, il y est favorable, c'est rentable mais à certaines conditions. Ensuite, il relève qu'il est adjoint au CO d'Estavayer et l'affaire Scolabus les touche de plein fouet car ils font beaucoup appel à cette entreprise et à entière satisfaction. Cela va aussi avoir des implications assez fortes parce qu'ils ont une souplesse très appréciée qui n'existera plus si cette entreprise disparaît ou diminue son personnel. Pour les courses spéciales du CO, cette entreprise est un partenaire privilégié. Si le CO devait faire appel à une autre entreprise, les coûts seront certainement plus élevés. Ce marché public va peut-être faire gagner de l'argent à la Commune sur un certain plan mais cela pourra également augmenter certaines charges, comme par exemple les frais de transports du CO, charges qui sont reportées sur les communes. Enfin, il revient sur le sujet de la zone du nouveau quartier de la Prillaz suite à son intervention lors du dernier Conseil général. Il s'est renseigné et a obtenu des retours négatifs de certains propriétaires de logements dans ce secteur qui étaient peu satisfaits de la qualité des travaux finis, de certains retards dans les travaux exécutés. Certains entrepreneurs ont également relevé que, pour eux, travailler dans ces conditions n'étaient pas intéressants car il semblerait que les paiements tardent à arriver ; les grosses entreprises peuvent faire face à cela mais pas les moyennes ou petites. Dans la première étape, cela avait été possible de faire des lots lors des adjudications et dans la deuxième étape plus. C'est clair que cela n'est pas facile à gérer mais il ne voit pas la différence qui fait que les lots ne soient plus possibles dans les étapes suivantes.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bezzola, que le Conseil communal est très satisfait de la réussite du Marché de Noël cette année. Il comprend que le Comité d'organisation désire transmettre le témoin au bout de quelques années. Le Conseil communal examine actuellement ce dossier avec les mêmes angles que ceux proposés par M. Bezzola afin de pérenniser cette manifestation et tout sera fait dans ce sens-là.

M. le Syndic, rapporteur du Conseil communal, concernant les marchés publics, informe que lors du Comité directeur de la COREB de ce matin, ce point a été soulevé. Dans ce cadre-là, la COREB va mettre sur pied avec des spécialistes du marché public une sorte de « cours » pour les communes pour voir de quelle manière on peut travailler avec des critères qui permettraient de favoriser les entreprises plus locales, sachant que le critère de la localisation est un critère qui n'est pas admis dans les marchés publics. Pour le dossier des transports scolaires, le but n'était pas de gagner de l'argent ou d'adjuger au meilleur marché mais, selon la loi, la Commune était obligée de suivre ce procédé. Il y a trois niveaux de marchés publics : adjudication de gré à gré, sur invitations, publication sur un site spécialisé, en fonction du montant en question.

DATE : 13 DECEMBRE 2018 – 20h00

M. le Syndic, rapporteur du Conseil communal, répond concernant le port, que le Conseil communal n'a pas l'impression que les prix annoncés soient prohibitifs et des informations seront communiquées au Conseil général en temps voulu à ce sujet.

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, relève que ce soir deux interventions ont eu lieu sur des tarifs dont le Conseil général n'a pas connaissance. Des rumeurs ont été entendues comme sur plein d'autres sujets. Il invite le Conseil communal à communiquer rapidement avec transparence pour faire taire ces rumeurs. Pour le port par exemple, de donner un dossier concret vu qu'il a été mis à l'enquête, ce n'est pas confidentiel.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bloechle qu'il espérait venir ce soir avec une information complète sur le déroulé des attributions des mandats et sur quelles sociétés régionales ont travaillé et dans quelles mesures. Malheureusement il n'a pas reçu ces informations qu'il aura pour la séance du mois de février prochain. Pour la problématique des lots de la deuxième étape, effectivement il n'y a pas eu de lot, car à l'ouverture des soumissions, les écarts étaient tellement importants que cela n'a pas semblé utile de négocier des lots. Pour les retards de paiements, ce n'est pas une volonté d'Habitat de la Prillaz mais un problème du partenaire chargé de gérer cette partie financière avec qui il y a eu des difficultés. Il a été débordé à un moment donné mais c'est en train de se régler.

M. André Losey, Syndic, à l'approche de la fin de l'année, tenait à remercier les membres du Législatif pour la collaboration qui a eu lieu tout au long de celle-ci et à souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'à leur famille. Il se réjouit, comme de coutume, de partager un apéritif à l'issue de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mercredi 27 février dans la salle du Conseil général, le Bureau, lui, se réunira le lundi 11 février 2019. La sortie en raquettes aura lieu le 15 février 2019 ; des informations suivront.

Comme le veut la tradition, une verrée est offerte à la fin de cette séance. **Mme la Présidente** souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et une magnifique année 2019 qui, elle l'espère, apportera à chacune et chacun de grands moments de bonheur et surtout une excellente santé. Elle lève la séance à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

La Présidente :
Christine Duc


